



La charte du bénévolat de l'ANA-Maroc

L'ENGAGEMENT DE L'ANA-MAROC ENVERS LE BENEVOLE :

L'ANA-Maroc s'engage à

- ✓ Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- ✓ Donner au bénévole une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- ✓ Lui confier une activité qui lui convienne, en fonction de ses goûts et des tâches disponibles
- ✓ Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent.
- ✓ L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- ✓ Le bénévole peut à tout moment cesser sa collaboration avec l'ANA en prévenant son responsable.

L'ENGAGEMENT DU BENEVOLE ENVERS l'ANA-Maroc :

Le bénévole s'engage à

- Accepter et adhérer en toute conscience aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conformer à ses objectifs.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association en accord avec la stratégie mise au point par le siège.
- Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie et faire preuve d'une discrétion assimilable au secret professionnel.
- Accepter l'encadrement, le travail d'équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'ANA-Maroc. En particulier, suivre régulièrement les actions de formation proposées.
- Respecter la personnalité d'autrui et collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, stagiaires et salariés.
- L'ANA-Maroc se réserve le droit d'interrompre le bénévolat à tout moment après en avoir informé le bénévole au préalable.

J'approuve cette charte du bénévolat chez l'ANA-Maroc, que je signe après une période de réflexion.

Dans le cas où je souhaite arrêter mon activité, je préviens l'association.

Fait le

Signature du bénévole
Nom de Famille